

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER JUILLET 2024

A MO Conseils & Stratégies
31 rue René JADFARD 97300 CAYENNE
SIRET :913 648 226 00011

1. Présidence et Composition de l'Assemblée

Le 1er juillet 2024 à 8H, les associés de la société **A MO Conseils & Stratégies** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Olivier BELLONY Président, préside l'Assemblée.

Il est nommé en qualité de Président et Madame Anne-Marie GUSTAVE DORILAS est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

2. Présence des Associés

Les associés présents ou représentés sont :

- Monsieur Olivier BELLONY 51 de parts détenues
- Madame Anne-Marie GUSTAVE DORILAS 49 parts détenues

Les associés représentant 100 parts, soit 100% du capital social, sont présents.

3. Ordre du Jour

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

1. Augmentation du capital social.
2. Changement de dirigeant.
3. Pouvoirs pour formalités.

4. Délibérations

4.1. Augmentation du capital social

Le Président rappelle à l'Assemblée la nécessité d'augmenter le capital social de la société pour mettre une nouvelle répartition des parts.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité :

- D'augmenter le capital social d'un montant de 275€ (*Deux cent soixante-quinze euros*), pour le porter de 1 000€ (*milles euros*), à 1 275€ (*milles deux cent soixante-quinze euros*).

4.2. Changement de dirigeant

Le Président propose ensuite de procéder au changement de dirigeant de la société.

Monsieur Olivier BELLONY déclare démissionner de ses fonctions de Président avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Madame Anne-Marie GUSTAVE DORILAS, né(e) le 12 septembre 1986, à Cayenne, de nationalité française, demeurant 249 Bis Impasse des Lauriers Roses

Les Ames-claires
97354 REMIRE-MONTJOLY

, en qualité de nouvelle Présidente de la société.

4.3. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

5. Clôture de la Séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Fait à Cayenne, le 1er juillet 2024

Le Président de séance



Olivier BELLONY

Le Secrétaire de séance



Anne-Marie GUSTAVE DORILAS